



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 09 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
09/06/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Attribution du marché subséquent n° 5 (AC SBL) : Beauregard l'Evêque – Rue des Ecoles**

Délibération
n° 2022-06-25

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'alimentation en eau potable prévus à :

- BEAUREGARD L'EVEQUE – Rue des Ecoles : 180 m conduite + 34 branchements

Date de convocation :
24/05/2022

Le syndicat a consulté les 3 attributaires de l'accord-cadre SBL pour un marché subséquent n° 5.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 40
Nombre de suffrages
exprimés : 47

Après analyse des offres par le technicien du Syndicat et avis de la CAO, les résultats ont été présentés en séance.

C'est l'offre de SADE qui est la mieux-disante, avec un montant de 78 843,77 € HT.

VOTE :
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

- Décide d'attribuer le marché subséquent n° 5 (AC SBL) relatif aux travaux d'eau potable à réaliser à Beauregard l'Evêque, Rue des Ecoles, à l'entreprise **SADE** pour un montant de **78 843,77 € HT**.
- Autorise le Président à signer le marché subséquent n° 5 (AC SBL).

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

